

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

Date de la convocation
21 janvier 2020

Date d'affichage
21 janvier 2020

Objet de la Délibération
--------------------------

Frais kilométriques Bouillet Grégory

N° 1bis.2020

Séance du 30 janvier 2020

L'an deux mil vingt, et le vingt et un janvier à vingt heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Jean-Pierre Sevrez

**Présents** : Jean-Pierre Sevrez, Olivier Fons, Michel Gonnet, Elodie Lefebvre, David Le Guen, Sylvie Mathon, Florence Gaillard

**Pouvoir** : de Régis Jouffrey à Jean-Pierre Sevrez

**Secrétaire de séance** : Florence Gaillard

\*

Monsieur le Président expose aux membres du conseil que Monsieur Bouillet Grégory, responsable du service technique utilise son véhicule personnel dans le cadre ses fonctions. A ce titre le SIVOM doit lui rembourser ses frais kilométriques. Il propose de déterminer un montant forfaitaire annuel de kilomètres qui lui sera payé selon son souhait soit annuellement soit mensuellement.

Compte tenu de l'existant, il propose de fixer le nombre de kilomètres à 4780.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- Donne son accord pour déterminer un montant forfaitaire annuel de kilomètres
- Donne son accord pour le montant de 4780 kms annuels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Le Président,  
Jean-Pierre SEVREZ

Nombre de voix pour : 6  
Nombre de voix contre : 0

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture

Cette délibération annule et remplace la précédente n°1.2020 portant sur le même objet

et publication ou notification